



LB

Affiché le 04.104.12023

Retiré le

ARRETÉ N° 21/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

Au coeur du Bassin Potassique

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R. 411-1 et suivants, R 411-25 et R 415-9 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 12 janvier 2012, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et portant création d'une signalisation visant à autoriser un mouvement directionnel pour les cyclistes dans les carrefours à feux tricolores,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer et de sécuriser la circulation des cyclistes à certains carrefours régis par des feux pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est instauré une signalisation directionnelle pour les cyclistes, autorisant ces derniers uniquement le tourner à droite, aux intersections régies par feux tricolores, dans les rues suivantes :

- rue des Mines, sens Wittenheim centre / Cité Fernand Anna, vers la rue de la Verveine,
- route de Soultz, sens Cité Fernand Anna / Cité Jeune Bois , vers la rue du Millepertuis,
- route de Soultz, sens Cité Fernand Anna / Cité Jeune Bois, vers la rue Ile de France,
- route de Soultz , sens Cité Jeune Bois / Cité Fernand Anna ,vers l'Aire d'accueil des gens du Voyages,
- rue de la Résistance, sens Cité Jeune Bois / Wittenheim centre , vers la rue Albert Schweitzer,
- rue Albert Schweitzer , sens Wittenheim centre / Cité Jeune Bois, vers la rue de la Vendée,
- rue d'Ensisheim, sens Cité Ste Barbe / vers Wittenheim centre, vers la rue Bartholdi,
- rue d'Ensisheim , sens Wittenheim centre / Cité Ste Barbe, vers la rue du Saule,
- rue Bruat, sens Cité Ste Barbe / Ruelisheim, vers la rue du Général de Gaulle,
- rue de St Cloud , sens Cité Ste Barbe / Wittenheim centre, vers la rue Albert Schweitzer,
- rue de Kingersheim, sens Wittenheim centre / Cité Ste Barbe, vers la rue de l'Abbé Merklen.

ARTICLE 2 : Il est instauré une signalisation directionnelle pour les cyclistes, autorisant uniquement une circulation dans le prolongement de la chaussée aux intersections régies par feux tricolores, dans les rues suivantes :

- route de Soultz , à hauteur du passage piétons devant l'Ecole Fernand Anna , pour continuer tout droit route de Soultz (dans les 2 sens de circulation),
- rue Albert Schweitzer, à hauteur de l'intersection avec la rue de la Vendée , sens Cité Jeune Bois / Wittenheim centre, pour continuer tout droit rue Albert Schweitzer,
- rue Albert Schweitzer , à hauteur du cimetière , pour continuer tout droit rue Albert Schweitzer (dans les 2 sens de circulation).

.../...



ARTICLE 3 : En présence d'une signalisation spécifique de type M12a et M12b aux intersections à feux tricolores désignés par les articles 1 et 2, le franchissement des feux tricolores en position orange ou rouge, est autorisé pour les cyclistes dans la direction indiquée.

ARTICLE 4 : Aux carrefours désignés supra, les cyclistes devront céder le passage aux piétons ainsi qu'aux véhicules circulant sur les voies abordées.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule sera déplacé et enlevé aux frais et charges du propriétaire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 20 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM

WITTENHEIM, le 4 avril 2023



Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué

Joseph WEISBECK